

10 au 14 mars 2025



Rapport de la Commission du Développement Durable et du Commerce Extérieur

Président : M. Pascal BOURBON

Vice-président : M. Bruno PLUDERMACHER

M. Alexandre BEZARDIN

M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Mme Patricia CONNELL

Mme Laurence HELAILI-CHAPUIS

M. Pierre LAVEANT

M. Loïc LE GLAND

Mme Gaëlle LECOMTE

M. Christophe LEJEUNE

Mme Pascale RICHARD

M. Jean-Luc RUELLE

M. Abdelghani YOUMNI

M. Frédéric ZUCCO

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Mot d'introduction du Président et du vice-Président de la Commission	3
Compte-rendu d'audition Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)	4
Compte-rendu d'audition Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)	6
Compte rendu de réunion Commission « Environnement » du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)	8
Radioscopie du Commerce Extérieur.....	10
Compte-rendu du rapport sur la Conformité Environnementale.....	11
Lancement de la 3e édition du Prix du Développement Durable.....	12

Mot d'introduction du Président et du vice-Président de la Commission

Cette session a vu le lancement de la 3ème édition du Prix du Développement Durable de l'AFE par Patricia Connell, présidente de l'association de Promotion des Français de l'Etranger, avec le soutien du Ministre Délégué, qui accueillera la cérémonie de remise de prix au Quai d'Orsay en octobre 2025.

Nous avons auditionné la Confédération des PME qui nous a fait part de leurs critiques vis-à-vis des mécanismes actuels (ex. Business France). En revanche, unanimité pour reconnaître le rôle clé des PME pour le commerce extérieur. La commission réfléchit à comment les soutenir davantage.

Nous avons poursuivi notre travail sur la Conformité environnementale et commerce extérieur notamment en auditionnant la Présidente du groupe d'expertise « Transition Écologique » du comité national des CCEF, accompagnée d'un expert sur la traçabilité ESG (enjeux cruciaux pour les entreprises dans le cadre d'appels d'offres).

Le guide pour les entreprises exportatrices sera remis officiellement au Ministre Délégué lors de la prochaine session de l'AFE en octobre 2025.

Pour donner suite aux premiers contacts établis avec le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) en octobre 2023 nous avons pu longuement échanger avec 3 membres de la commission « environnement » du CESE. Les prochaines étapes de notre collaboration ont été définies et un petit-déjeuner de travail se tiendra au CESE le 15 octobre 2025 lors de la prochaine session de l'AFE.

Sur cette session la commission a axé la traditionnelle radioscopie synthétique du commerce extérieur de la France sur nos échanges avec les Etats-Unis dans le contexte actuel de guerre tarifaire et commerciale.

Enfin, dans le cadre des Assises de la politique commerciale, la commission DD CE a été invitée à la matinée de lancement de ces assises le 18 mars 2025 au Centre de Conférences Ministériel du MEAE. Plusieurs membres de la commission DD CE ont pu y participer aux côtés des élus, d'experts et du Ministre Délégué, pour débattre sur les enjeux du commerce international.

Enfin, une résolution a été adoptée à l'unanimité en séance plénière concernant l'intégration d'un espace dédié à la conformité environnementale sur la plateforme Business France.

Le Président

Pascal BOURBON

Le Vice-Président

Bruno PLUDERMACHER

Compte-rendu d'audition

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Auditionnée : Béatrice Brisson, Directrice des affaires européennes et internationales à la CPME

Rapporteuses : Pascale Richard, Gaëlle Lecomte

La confédération défend les petites et moyennes entreprises et ses entrepreneurs. 99.9% des entreprises en France sont des TPE ou PME. Pour rappel, l'une PME est une entreprise patrimoniale qui appartient au dirigeant. Elle peut compter plus de 250 employés. Peuvent en faire partie : Artisans, industriels, commerçants, professions libérales, économie sociale et solidaire.

La Confédération est un partenaire social qui porte la voix de ces entreprises auprès des pouvoirs publics en France et en Europe. Elle exerce une action d'influence auprès des institutions Européennes. Pour cela, elle dispose de trois permanents à Bruxelles où elle est membre de la confédération européenne.

La CPME est organisée en commissions techniques.

Les entreprises adhèrent via une fédération professionnelle ou filière qui elle-même adhère à la CPME, ou bien localement, dans les régions.

Les principaux défis

Plusieurs organismes œuvrent dans le même sens (Team France export, Direction Générale du Trésor, Business France, Ministre délégué chargé du commerce extérieur) : inciter à un commerce régulé et diversifié pour plus de compétitivité.

La CPME participe à ce travail de sensibilisation en analysant les outils à disposition des entreprises. Elle a élaboré en 2024 un rapport avec des propositions qui a été remis à Sophie Primas, ministre déléguée chargée du Commerce extérieur et des Français de l'étranger dans le gouvernement Michel Barnier.

Ce rapport porte un regard critique sur l'écosystème actuel. Business France et Team France Export n'apporteraient pas un accompagnement assez soutenu et personnalisé. Communiquer des informations ne suffit pas, il faut un accompagnement professionnel pour maximiser la mise en place d'une stratégie d'export. Le rapport a toutefois souligné l'intérêt de la campagne "Choose France", performante pour attirer les investisseurs étrangers.

S'appuyant sur des sessions d'échanges avec des ambassadeurs étrangers en France pour mieux comprendre le tissu économique des pays et des missions à l'étranger (la prochaine sera au Japon à l'occasion de l'exposition universelle et une enquête réalisée en 2022 auprès de leurs adhérents, la CPME identifie les défis :

- Trouver des partenaires locaux
- Manque de temps et de personnel
- Absence de stratégie à moyen terme et long terme
- Complexité administrative, avec notamment la conformité aux réglementations des pays tiers
- Risques financiers liés au délai de paiement

Les Enjeux environnementaux

Les entreprises souffrent de la multiplication des réglementations (tri des déchets, décarbonation) et notamment de l'obligation de transparence et de reporting avec, depuis le 31 juillet 2023, la Corporate Sustainability Reporting Directive en Europe. Les entreprises y consacrent environ deux jours par semaine. Ces obligations sont aujourd'hui perçues comme des contraintes plutôt que des opportunités.

La CPME a créé une direction du développement durable pour informer et accompagner (événements de l'ADEME, dispositifs existants de soutien). L'objectif est d'aider les PME à voir ces normes et

réglementations comme des aides à l'exportation. Elle a donné l'exemple des piscines françaises qui suivent les normes et se vendent à l'international.

Une des recommandations de la CPME est que les aides et subventions environnementales n'aillent pas seulement aux grands groupes mais aussi aux PME

Quelques propositions phares

Trois mesures issues du rapport qui en compte 17 :

- Renforcer l'accompagnement personnalisé sur trois ans de Team France Export des PME en suivant l'exemple de la Suède ou de l'Autriche. Déjà le Bureau de la Propriété Industrielle (BPI) le fait pour certains programmes.
- Créer une "Vitrine électronique" pour faire connaître les entreprises françaises à l'étranger sur le modèle autrichien [Avantage Austria](#) . Développer la promotion de produits français dans les ambassades ou consulats français à l'étranger
- Pousser le crédit d'impôt demandé pour ne pas mettre en danger la trésorerie de ces PME lors du commerce hors Union Européenne : Une directive est en cours de discussion pour imposer 30 jours de paiement au sein de l'Union Européenne. Les clients hors UE peuvent payer avec des délais plus longs et donc créer un déséquilibre budgétaire pour la PME exportatrice. Il a été proposé un crédit d'impôt à Bercy de façon à ne pas mettre en danger la trésorerie de ces PME

Compte-rendu d'audition

Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)

Auditionnés : Matthieu Hug, Fondateur de la plateforme Tikal
Marine Hashim, Présidente du groupe d'expertise Transition Écologique au CNCCEF.

Rapporteurs : Gaëlle Lecomte, Pierre Lavéant

Le but de cette audition est d'apporter un éclairage sur les défis de la conformité environnementale et de la transition écologique pour les entreprises françaises à l'international, ainsi que sur les initiatives mises en place par les CCE pour accompagner ces transitions.

Le Comité National des CCE joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des entreprises françaises à l'international et en ce qui concerne la question environnementale, le Comité National des CCE dispose d'un groupe d'expertise composé d'une centaine de membres dans la cellule "Transition écologique" depuis 2016 au sein des CCE.

Cette cellule joue d'abord un rôle de mentorat en mettant en place deux prix pour des entreprises qui ont une volonté de s'internationaliser :

- Le prix de la transition écologique EVOLEN qui récompense une entreprise présentant un produit, un service ou une initiative innovante dans le secteur énergétique.
- Un nouveau Prix VIE de la transition écologique, organisé avec Business France et qui sera remis le 30 juin lors de l'AG des CCE.

Ensuite, la cellule "Transition écologique" produit également des travaux et recommandations comme la production de notes sur les meilleures pratiques et un comparatif international mais aussi l'appui aux entreprises dans leurs investissements en énergie propre et enfin un rôle de sensibilisation aux dynamiques mondiales. Il est notable que la Chine et la Norvège aient pris une longueur d'avance avec plus de 30 % d'électrification, tandis que la France n'en est qu'à 25 %.

Nos deux intervenants ont souligné les défis auxquels font face les entreprises françaises opérant à l'international sur le sujet de la conformité environnementale. Tout d'abord, a été pointé du doigt l'ambiguïté des réglementations. Si les normes environnementales peuvent constituer un avantage concurrentiel et une protection, notamment pour les grandes entreprises, elles peuvent aussi devenir un frein pour les PME qui hésitent à se lancer à l'international et non pas toujours les moyens d'y répondre. Par exemple, la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui est la directive européenne qui impose aux entreprises de publier des rapports de durabilité détaillés, est souvent perçue comme excessive et difficile à appliquer. Il est par exemple difficile de connaître les émissions de gaz à effet de serre sur tout le long de la chaîne d'un produit. De même la traçabilité des chaînes d'approvisionnement est un véritable enjeu avec une certaine opacité par exemple autour des sources de matières premières. Mr Hug attire l'attention aussi sur les millions d'esclaves travaillant dans le monde et d'enfants en travail forcé. Enfin les pratiques illégales comme la corruption restent un sérieux obstacle à la transition écologique et mettent en difficulté les entreprises se conformant à des normes européennes strictes et se plaçant de facto dans une concurrence déloyale.

Certaines entreprises choisissent d'elles même de suivre les normes les plus strictes pour se valoriser. Si les normes sont contraignantes, il est aussi difficile de les faire respecter. En Europe, 20% des produits vendus sur les plateformes en ligne seraient non conformes. Pour pallier le manque de contrôleurs et douaniers, une piste serait aux Etats-Unis, qui a imposé une inversion de la charge de preuve sur le contrôle du travail forcé.

Les intervenants ont formulé plusieurs recommandations pour renforcer l'accompagnement des entreprises françaises dans leur transition écologique à l'international :

- Réorienter les subventions : il est important de veiller à ce que les fonds du plan France 2030 dont bénéficient surtout les grandes entreprises soit accessibles aux PME et aux TPE, souvent moins outillées pour s'internationaliser.

- Impliquer davantage les industriels : les entreprises connaissent les contraintes de leur secteur et leurs concurrents étrangers. Il y a aussi un problème de “jeu ensemble” entre entreprises et de tissu industriel français.
- Renforcer la vision stratégique européenne : l’Europe manque d’une stratégie cohérente, d’une feuille de route à long terme.
- Assumer un protectionnisme vert : les normes et régulations environnementales sont aussi un moyen de protéger nos industries et de garantir une concurrence plus équitable. Si les appels d'offres ne peuvent exclure nommément certains pays moins-disant, inclure le respect de normes strictes est un levier stratégique.

Compte rendu de réunion

Commission « Environnement » du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)

Pour faire suite aux échanges d'octobre 2023 avec Sylvain Boucherand, président de la commission environnement du CESE, nous avons reçu trois membres de ladite commission avec l'objectif de mettre en place une coopération entre la commission Environnement du CESE et la commission Développement Durable et Commerce Extérieur de l'AFE :

- Marie-Hélène Meyling – CFDT, également membre de la commission Economie & Finances
- Julie Marsaud – WWF (En visioconférence)
- Nicolas Richard – France Nature Environnement (En visioconférence)

Cette réunion avait été précédée, en février 2025, d'une visioconférence de préparation réunissant les trois membres du CESE ainsi que le président et le vice-président de la commission DD CE de l'AFE. Pour familiariser nos hôtes avec l'AFE une présentation de cette assemblée a ouvert notre temps d'échange.

Puis l'accent a été mis sur le CESE.

Les avis du CESE sont en général perçus comme des consensus et les rapporteurs sont souvent de bords opposés.

Quelques exemples :

- « Restauration de la nature : face à l'urgence donnons l'envie d'agir », rapporteurs Julie Marsaud (WWF) et Alain Durand (Chasseurs)
- « Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste », rapporteurs Soraya Duboc (CFDT) et Nicolas Richard (France Nature Environnement)
- « Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ? », rapporteurs Claire Bordenave (CGT) et Nicolas Richard (France Nature Environnement)
- « Consommation durable : favoriser une économie de la sobriété pour passer de la prise de conscience aux actes », avis commun des commissions Environnement et Economie & Finances, rapporteurs Julie Marsaud (WWF), Marie-Hélène Meyling (CFDT) et Alain Bazot (UFC-Que Choisir ?)

Le CESE pratique aussi l'exercice d'analyse de controverse, notamment sur les sujets clivants, comme par exemple Croissance vs Décroissance.

Des pistes de collaboration entre les deux commissions, AFE et CESE ont été évoquées :

- Audition par le CESE de conseillers AFE
- Contribuer à la réflexion du CESE via une contribution de quelques pages dans le cadre d'un avis de la commission Environnement
- Effectuer des auditions communes lorsque les thèmes de travail se recoupent
- Traiter un sujet en commun avec le CESE par le biais d'une saisine

Les différents modes de saisine du CESE sont :

- Auto-saisine : la commission choisit un sujet et le travaille
- Saisine par pétition : complexe, extrêmement rare
- Saisine par le Premier Ministre
- Saisine par le Président du Sénat
- Saisine par le Président de l'Assemblée nationale

Ces trois derniers modes de saisine nécessitent en fait qu'un ou des ministres demandent au Premier Ministre de saisir le CESE (saisine par le PM), ou que des parlementaires demandent au président de leur Chambre la saisine du CES.

La Commission Développement Durable et Commerce Extérieur de l'AFE va réfléchir à des thèmes possibles et travailler avec les ministres concernés et/ou les députés et sénateurs FdE afin qu'ils demandent au Premier Ministre et/ou aux présidents des chambres une saisine des commission Environnement et Affaires Européennes & Internationales du CESE.

Rendez-vous a d'ores et déjà été pris pour un petit-déjeuner de travail le mercredi 15 octobre 2025 au CESE.

Radioscopie du Commerce Extérieur

Rapporteurs : Abdelghani Youmni, Christophe Lejeune

La présentation est accessible sur la page des travaux de notre commission sur le site de l'Assemblée des Français de l'Étranger : <https://www.assemblee-afe.fr/-commission-du-developpement-durable-et-du-commerce-exterieur-84-.html>

Constats :

La France fait face au dilemme d'investir dans des innovations de rupture ou de continuer à fonder la majeure partie de ses exportations sur les métiers traditionnels de ses champions.

- 1) L'analyse territoriale des exportations françaises révèle que l'aéronautique domine en Occitanie et Île-de-France, les produits agricoles et alimentaires sont prédominants en Bretagne et Pays de la Loire. La métallurgie est un secteur clé dans les régions du Grand Est et d'Auvergne-Rhône-Alpes
- 2) Sous l'administration Trump, les divergences entre les États-Unis et l'Europe vont se creuser sur des sujets clés : commerce international, Intelligence Artificielle, Chine, décarbonation, sécurité (NATO), conflits géopolitiques
- 3) Les entreprises françaises sont un levier majeur du redressement de la balance commerciale, elles réalisent 30% des exportations. Leurs faiblesses sont la concentration de 80% de leurs activités en Europe, la faible production à l'étranger et le contexte mondial incertain

Compte-rendu du rapport sur la Conformité Environnementale

Rapporteuse : Gaëlle Lecomte

Avec la prise de conscience croissante des enjeux climatiques et des impacts environnementaux, la conformité environnementale est devenue un pilier stratégique essentiel pour les entreprises modernes. À l'échelle mondiale, les entreprises sont désormais confrontées non seulement à la réglementation environnementale stricte dans les pays où elles opèrent, mais aussi à une pression accrue de la part des consommateurs, des investisseurs et des parties prenantes, exigeant des pratiques commerciales responsables. Pour les entreprises opérant à l'international, ces exigences sont encore plus complexes en raison de la diversité des réglementations environnementales dans les différents pays.

En somme, la conformité environnementale est devenue incontournable pour les entreprises opérant à l'international, non seulement pour rester en règle mais aussi pour se protéger contre les risques juridiques et financiers, renforcer leur position sur le marché, et répondre aux attentes grandissantes des consommateurs et des investisseurs. En intégrant des pratiques de conformité proactives et innovantes, les entreprises peuvent non seulement minimiser leur impact écologique, mais également consolider leur avantage concurrentiel à long terme.

Commencé il y a tout juste un an, lors de la 40^{ème} session, le rapport conformité environnementale arrive presque à son terme et sera présenté en octobre 2025. Il a plusieurs objectifs et ambitions :

Tout d'abord, il vise à dresser un état des lieux des obligations et des risques liés à la conformité environnementale pour les entreprises françaises opérant à l'international

Ensuite, le rapport illustrera ces risques avec des exemples concrets d'entreprises pénalisées et sanctionnées pour ne pas avoir respecté les normes environnementales ; mais aussi une mise en lumière de bonnes pratiques, avec des entreprises françaises vertueuses et devenues référentes pour leurs actions en faveur de conformité environnementale.

De même, le rapport se penchera sur l'importance stratégique pour les entreprises françaises à l'international que représente la conformité environnementale, avant de proposer des mesures concrètes visant à renforcer l'appui institutionnel, simplifier l'accès à l'information et améliorer l'intégration des enjeux environnementaux dans les stratégies d'exportation des entreprises françaises.

De même, des propositions et recommandations viendront alimenter le rapport de façon à enrichir la plus-value du rapport lui-même mais aussi le résultat des travaux effectués par la commission depuis le début de la mandature.

En effet, il est important de rappeler que le rapport est rendu possible grâce à de multiples auditions, comme celles des représentants des CCE, Madame Hashim et Monsieur Hug ou bien encore de Madame Brisson, directrice à la confédération des PME. Mais encore des auditions effectuées lors de sessions précédentes. On citera en outre celle de l'AFD réalisé lors de la 38^{ème} session ainsi que celle de Madame Dupouy, maître de conférences en droit environnemental.

Finalement, la résolution que nous vous soumettons aujourd'hui fait également partie de la réflexion engagée au cours de la rédaction du rapport et sera intégrée dans la version finale.

Un dernier mot en guise de conclusion pour souligner l'enjeu stratégique devenu incontournable que représente la conformité environnementale et que par conséquent, notre commission demandera au bureau de l'Assemblée un temps, en plénière, en ouverture de la prochaine session, afin de rendre son rapport directement au ministre.

Notre commission et le groupe de travail sur la conformité environnementale, sont bien sûr à votre écoute pour toutes recommandations ou propositions que vous pourriez avoir et qui pourraient être intégrées au rapport ou faire l'objet d'une résolution.

Lancement de la 3e édition du Prix du Développement Durable

Rapporteuse : Patricia Connell

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la transition écologique et de l'innovation responsable, l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) annonce le lancement officiel de la **troisième édition du Prix du Développement Durable**.

Ce prix, organisé tous les deux ans, est porté par **l'Association pour la promotion des Français de l'étranger**, créée il y a sept ans. Il a été décerné pour la première fois en 2019, puis une seconde fois en octobre 2023, après l'interruption causée par la crise sanitaire.

Objectifs du prix

Le Prix du Développement Durable a pour objectif de **valoriser les initiatives des Français établis hors de France** dans les domaines suivants :

- La transition écologique,
- L'économie circulaire,
- La solidarité,
- Et l'innovation responsable.

Le prix est **ouvert à tout ressortissant français**, sans condition de lieu de résidence, à condition que **le projet soit situé hors du territoire national**, y compris dans les collectivités ultramarines.

Évolutions de l'édition 2025

Pour cette 3e édition, plusieurs nouveautés ont été introduites afin de renforcer l'impact et la portée du prix :

- Maintien des **trois prix principaux**, comme lors de l'édition précédente.
- Création de deux **nouvelles catégories** :
 - **Le Prix "Jeunes Entreprises Durables"**, destiné à récompenser une entreprise française de moins de cinq ans. La définition d'« entreprise française » s'appuiera sur les critères d'**EFE International**, organisme fondé par CCI France et les Conseillers du Commerce Extérieur.
 - **Le Prix "Éco'Jeunes"**, destiné à distinguer un projet porté par un jeune Français de moins de 25 ans.

Calendrier de la campagne

Le déroulement de la campagne est le suivant :

- **Lancement de la campagne** : mai 2025, avec la mise en ligne d'un **nouveau site internet** sur lequel une place sera dédiée au dépôt des candidatures.
- **Clôture des candidatures** : 15 juillet 2025.
- **Présélection des dossiers admissibles** : fin août 2025.
- **Réunion du jury** : première semaine de septembre 2025.
- **Annonce des lauréats** : deuxième semaine de septembre 2025, afin de faciliter leur venue à Paris.

Remise des prix

La **remise officielle des prix** aura lieu lors de la session d'octobre 2025 de l'AFE, au Quai d'Orsay, en présence des lauréats, des membres de l'AFE, ainsi que des sponsors et partenaires. Cet événement, sous le patronage du Ministre délégué chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger,

permettra de donner **une visibilité accrue aux projets récompensés** et de favoriser les **échanges entre les porteurs de projets et les représentants institutionnels**.

Appel à mobilisation

La commission du développement durable et du commerce extérieur encourage :

- La **diffusion large de l'appel à candidatures** dans l'ensemble des circonscriptions consulaires,
- Le **soutien actif à la recherche de sponsors** susceptibles d'accompagner cette initiative.

Les partenaires bénéficieront d'une **visibilité sur l'ensemble des supports de communication** liés au prix, ainsi que lors de la remise officielle.

14 au 18 octobre 2024



DD-CE 1/03.2025-gouv

Ministère du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'Étranger

Objet : Intégration d'un espace dédié à la conformité environnementale sur la plateforme Business France

VU

Décret 2014-1571 du 22 décembre 2014 relatif à l'agence Business France

CONSIDÉRANT

- L'importance croissante de la réglementation environnementale dans les échanges commerciaux internationaux et ses implications pour les entreprises françaises exportatrices ;
- La nécessité pour les entreprises d'anticiper et de se conformer aux normes environnementales afin de garantir leur compétitivité et d'éviter des sanctions ou des restrictions sur les marchés d'exportation ;
- Le rôle de Business France en tant qu'acteur clé de l'accompagnement des entreprises françaises à l'international ;
- L'intérêt de centraliser et de faciliter l'accès aux informations essentielles sur la conformité environnementale pour les entreprises souhaitant exporter.

DEMANDE

- L'intégration sur la plateforme numérique de Business France d'un espace spécifique dédié à la conformité environnementale, permettant d'alerter et de renseigner les entreprises sur les obligations et les risques liés aux réglementations environnementales dans les marchés d'exportation.
- L'enrichissement de cet espace par des ressources utiles, incluant des informations pratiques.
- L'inclusion des contacts pertinents, notamment l'adresse e-mail du référent en conformité environnementale, afin que les entreprises puissent solliciter un accompagnement adapté en cas de besoin.
- Une collaboration accrue avec les chambres de commerce, les conseillers du commerce extérieur et les services économiques régionaux des ambassades, afin d'assurer une veille réglementaire efficace et un soutien aux entreprises françaises confrontées à ces enjeux.